



Conditions de vente

Conditions générales de vente.

1. Pour engager notre société, toute commande doit être confirmée en nos bureaux.
2. Nous prenons les mesures nécessaires pour respecter les délais de livraison et n'acceptons pas de pénalités de retard.
3. Le retard de livraison ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande.
4. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.
5. Toute réclamation, pour être valable, doit être soumise à notre société par écrit et au plus tard dans les 3 jours suivant la réception des marchandises.
6. Toutes les factures sont payables à BE 8850 - ARDOOIE.
7. Sauf stipulation contraire, nos agents ou représentants ne peuvent encaisser le montant de la facture.
8. Tout risque de change est à charge de l'acheteur.
9. Sauf disposition contraire et écrite, nos factures sont payables à 30 jours après la date de facturation.
10. Tout montant non payé à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure un intérêt calculé sur la base du taux d'intérêt légal belge majoré de 2%, avec un taux d'intérêt minimum de 12%.
11. En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter le montant de la facture de 10%, avec un minimum de 50 € à titre de clause pénale fixe et irréductible.
12. Le non-paiement à l'échéance d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le solde dû de toutes les autres factures, même non échues.
13. En cas de manquement de l'acheteur à ses obligations, la vente pourra être résiliée de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice de nos droits à tous dommages et intérêts. La manifestation de notre volonté par lettre recommandée suffit à cet effet.
14. Si notre confiance dans la solvabilité de l'acheteur est ébranlée par des actes d'exécution judiciaire à l'encontre de l'acheteur et/ou d'autres événements démontrables qui mettent en cause et/ou rendent impossible notre confiance dans la bonne exécution des obligations contractées par l'acheteur, nous nous réservons le droit, même si les marchandises ont déjà été expédiées en tout ou en partie, de suspendre tout ou partie de la commande et d'exiger de l'acheteur des garanties appropriées. Si l'acheteur refuse de s'exécuter, nous nous réservons le droit d'annuler tout ou partie de la commande. Tout ceci est sans préjudice de nos droits à tous les dommages et intérêts.
15. PROPRIÉTÉ - Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Tous les risques sont supportés par l'acheteur. Les acomptes versés nous restent acquis à titre d'indemnisation pour les pertes éventuelles lors de la revente.
16. Dans le cas où l'acheteur transforme lui-même les marchandises nous appartenant, il nous cède dès à présent à titre de gage toutes les créances résultant de cette revente.
17. Le tirage et/ou l'acceptation de lettres de change ou d'autres documents négociables ne constituent pas une dérogation aux conditions de vente.
18. En cas de litige, les tribunaux de Bruges sont seuls compétents.